

« Vous êtes la maison que Dieu construit »¹

Dans la foulée du synode, un projet « Refondation » veut aider les Unités pastorales à devenir des Paroisses nouvelles.

Par l'abbé Jean-Pierre Lorette*

Avancer résolument

L'assemblée synodale a souligné avec force que c'est à l'échelle des Unités pastorales qu'aujourd'hui peut se déployer, dans notre Hainaut, la mission propre à une paroisse : être signe du Christ pour tous les habitants d'un territoire, par l'annonce de la Parole de Dieu et la célébration des sacrements, par le déploiement d'une famille locale de baptisés qui soit une communauté variée et ouverte, et par une présence significative dans la vie sociale locale, notamment auprès des personnes plus fragilisées. L'assemblée synodale invitait à « avancer plus résolument » dans la voie des Unités pastorales.

Non sans audace, les décrets du synode osent franchir un pas qui devient logique : que les 49 unités pastorales du diocèse de Tournai deviennent 49 paroisses ; que les actuelles paroisses (au nombre de 576 !) se considèrent comme des « clochers » ou cellules des paroisses nouvelles ; que les 7 régions pastorales actuelles deviennent les 7 doyennés que comptera désormais notre diocèse.

Une Église toujours en conversion

Ce projet n'est pas dicté par une préoccupation administrative : le pape François parlerait à ce propos de la « conversion pastorale » qu'appelle tout renouveau missionnaire par lequel l'Église cherche d'abord à correspondre davantage à ce qu'elle est en profondeur, pour mieux annoncer le Christ vivant et redécouvrir la joie de transmettre la vie du ressuscité². La paroisse doit dès lors faire preuve d'une « grande plasticité » au service de la mission, pour rejoindre au mieux les habitants d'un territoire et se refuser d'être « un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes »³.

C'est bien selon cette dynamique que les décrets du synode nous invitent à avancer : les projets pastoraux sont discernés et élaborés à l'échelle de la paroisse nouvelle, dans un dialogue entre le conseil pastoral unique et l'équipe d'animation pastorale ; chaque « clocher » est appelé à porter une part de ces projets, en fonction de ses capacités humaines et matérielles au service de l'ensemble de la paroisse, et dans le souci d'une visibilité – modeste peut-être, mais effective –, au sein du quartier ou du village. Il s'agit de renoncer à la nostalgie d'avoir « le plus possible chez soi », pour se dire : « quel petit projet allons-nous mettre en œuvre chez nous, pour le bien de tous et le rayonnement de la joie d'être chrétien » ? Tant mieux si quelques baptisés, en ce clocher, sont prêts à s'entraider et travailler ensemble, autour de la « personne-relais » choisie puis mandatée pour coordonner cette petite vie locale !

On le devine : le pas à franchir est avant tout une conversion de mentalité – ce qui n'est jamais facile !



C'est pourquoi le passage d'Unité pastorale à la Paroisse nouvelle se fera selon un processus prévu tout au long d'une année.

Une année de « Refondation »

Cette année – actuellement appelée « Refondation » – commence en septembre par une assemblée réunissant le plus grand nombre de participants (pratiquants habituels mais aussi les personnes rencontrées au gré de temps forts) : il s'agit d'abord de faire un état des lieux précis et lucide de la réalité humaine du territoire de l'Unité pastorale, ainsi que de la vie d'Église qui s'y déploie. Il s'agit ensuite de bien comprendre les enjeux des décisions prises en conclusion du synode

diocésain, et de lancer des « groupes de travail » qui chercheront à incarner ces décisions dans la réalité de l'Unité pastorale.

Ces groupes de travail se mettent alors à l'œuvre, avec l'accompagnement de responsables diocésains concernés par les thématiques étudiées. En janvier, les groupes de travail soumettent les uns aux autres les résultats de leurs réflexions et propositions.

Les mois suivants voient les groupes de travail poursuivre leur travail et collaborer davantage entre eux, pour finaliser la configuration concrète que prendra la vie en Paroisse nouvelle. Il convient, à cette étape, de mener une réflexion avec les responsables communaux pour aborder l'avenir des lieux de culte catholiques appartenant aux pouvoirs publics ou subsidiés par eux. Plus largement, c'est le moment de décider : où et comment célébrera-t-on le Jour du Seigneur, à commencer par l'Eucharistie ? Quelles cellules vont composer la Paroisse et son conseil pastoral (les clochers, mais aussi les écoles, les mouvements, les divers secteurs de la diaconie, la jeunesse...) ? Quels projets concrets pour chaque clocher ? Qui proposer comme « personne-relais » de chaque clocher pour les 3 ans à venir ? Quel lien renforcer avec les écoles ? Quelles équipes former pour la liturgie, l'initiation chrétienne et la catéchèse, la diaconie ? Où sera la « maison » appelée à devenir un « centre pastoral » ? Avec quelle communauté de vie consacrée être particulièrement en lien ? Comment avancer vers une asbl patrimoniale unique ?...

En mai, les décisions discernées sont mises par écrit dans un « carnet de route », à avaliser par l'Évêque, qui balisera les options pastorales pour les années à venir – étant entendu que tous les 3 ans, tout le monde (y compris les clochers et autres cellules) évalue sa mission pour la faire évoluer au cours des 3 années suivantes...

L'Évêque viendra alors, en fin d'année pastorale, présider une Eucharistie festive au cours de laquelle est officiellement créée la « paroisse nouvelle ».

Partout en 2019 ?

Les décrets synodaux prévoient que notre diocèse vivra partout ce processus dans les 5 ans à venir. Fameux défi ! Dès septembre 2014, quelques Unités pastorales volontaires se lanceront dans la démarche, qui sera bien sûr en rodage pendant cette première année...

*Vicaire épiscopal
Coordinateur de l'Équipe diocésaine
d'accompagnement pastoral

1 1 Corinthiens 3, 9.

2 Pape François, La joie de l'Évangile (Exhortation apostolique post-synodale), 24 novembre 2013, n°25 à 33.

3 Ibidem, n° 28.

Année de refondation

